

Compte-rendu de la réunion du 30 mai 2022

Présents : BEYL Sacha, BRAUN Marc, FOELLER Benoit, FOELLER Philippe, FRITZ Jean-Luc, FRITZ Marie-Andrée GAST René, HAAR Daniel, HAMMER Christophe HAMMER Rémy, HUBSCH Franck, KLIPFEL Catherine, WAGNER Philippe.

Absents excusés : MATHERN Françoise, SCHICKEL Vanessa.

Absent non excusé :

Nomination d'un secrétaire : KLIPFEL Catherine

Approbation du PV du 6 avril 2022

Présentation du dispositif « Une naissance, un arbre » (voir document en PJ)

18.30 ORDRE DU JOUR

Rajout d'un point : Remplacement des agents momentanément indisponibles

Rapport du syndicat des eaux

Le maire présente le rapport annuel de l'exercice 2021 du Syndicat des eaux de Lauterbourg et environs. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport, et après délibération, décide d'approuver le rapport présenté.

Adopté à l'unanimité

Prêt du terrain de football

Le conseil municipal, vu la demande de président du FC Trimbach, décide d'accorder le prêt du terrain de football de Siegen pour la saison 2022/2023.

Les conditions seront les suivantes :

- Le FC Trimbach assurera l'entretien du terrain de football et des abords.
- Le FC Trimbach est chargé de mettre en place un contrat avec Electricité de Strasbourg
- Le FC Trimbach est tenu de renouveler sa demande lors de chaque nouvelle saison.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention

Monsieur le maire présente la demande du Président Alsace Nord Judo de Niederbronn-les -- Bains sollicitant l'attribution d'une subvention pour le soutien à la pratique du judo aux personnes en situation de handicap mental et psychique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et après délibération, décide :

- D'accorder la somme de 300 €

Adopté à l'unanimité.

Achat de terrain

Monsieur le maire présente au conseil municipal, que la commune a la possibilité d'acquérir une parcelle du terrain attenant à la mairie.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser le maire à entreprendre les démarches auprès du propriétaire M. Haas
- Les frais de géomètre seront à la charge de M. Haas

Adopté par 9 voix POUR – 4 ABSTENTIONS

Remplacement des agents momentanément indisponibles

Le maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

Le maire propose à l'assemblée :

- De recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
- Le maire fixera le traitement en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la proposition du maire.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Aire de jeux

Marie-Andrée présente l'avant-projet étudié par le groupe « aire de jeux »

Il y a encore des modifications à apporter, le problème du revêtement de sol a été abordé.

Marie-Andrée propose la présence d'un conseiller lors de la prochaine réunion afin de pouvoir éventuellement finaliser le projet.

Bâtiment école

Le maire présente le devis réalisé par l'architecte MEYER se chiffrant à 363 200 € HT

Le projet exposé comporte un espace crèche et 2 logements à l'étage.

Il y aurait déjà des intéressés pour l'exploitation de la crèche.

Question de Philippe Wagner : trace de fléchage dans le village

Réponse du maire : il a été demandé un devis pour diverses signalisations à réaliser (passage protégé, ligne jaune, tracé pour l'entrée de la piste cyclable, signaler les priorités à droite, places de stationnement).

Séance levée à 19.45 heures